



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2019/2712-01

*Objet* : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CASDIS  
DU 29 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le 27 décembre à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 11 décembre 2019, lequel conseil faute de quorum a été convoqué à nouveau le 18 décembre 2019.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 27/12/2019		
<b>Membres du CASDIS</b>			
	Nom	Prénom	Fonction
	GUSTIN	Philippe	Préfet
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental
	HANI	Sabry	Directeur de cabinet du préfet
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Titulaires		Fonction	
	ABAILLE	Aurélien	
	ANSELME	Jacques	2 <sup>ème</sup> vice-président
	BAJAZET	Clodomir	1 <sup>er</sup> vice-président
	BENIN	Justine	
	DAN	Juliana	
	ERDAN	Nicole	
	GALANTINE	Louis	
	LERUS	Chantal	
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	SIGISCARD	Marcel	
Suppléants		Fonction	
	BAJAZET	Claudine	
	BERNARD	Marlène	
	DARTRON	Jean	
x	DULAC	Daniel	
	ETZOL	Maryse	
	MORNAL	Blaise	
	RAUZDUEL	Rosan	
	ROBERT-LAMPONI	Baptistia	

	RODES	Brigitte	
	SAINT-SAUVEUR	Marie-Chantal	
<b>Présents</b>	<b>Représentants des communes</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
x	LOUIS-CARABIN	Gabrielle	
	MARC-MATHIASIN	Jeanny	
x	MAGLOIRE	Claude	3 <sup>ème</sup> vice-président
	DESSOUT	Justin	
	DELUMEAU	Claudiel	
<b>Suppléants</b>			
x	VAIRAC	Charles	
	LEOGANE	Jacky	
	HIRA	René	
	MANCHE	Molière	
<b>Titulaires</b>	<b>Membres avec voix consultatives</b>		
	RAMASSAMY	Eric	Payeur Départemental
	BISSAINTHE	Gilles	Président UDSPG
x	JERPAN	Tony	Médecin chef du SDIS
	DOLLIN	Tony	Représentants des SPP officiers
x	BALLET	Charles	Représentant FO
x	ABDOUL	Achille	Représentant des SPV Officiers
	BOULON	Luc	Représentant des SPV Non Officiers
<b>Suppléants</b>			
x	ZOU	Jocelyn	Représentant FO
	BAJAZET	Siegfried	Représentant des SPV Officiers
	QUERIN	Yveline	Représentant des SPV Non Officiers
	ROSPART	Steed	Représentant des SPP Officiers
<b>Y assistaient</b>			
x	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	TIROLIEN	Alain	Chef d'ETAT-MAJOR
x	MARC	Corinne	Chef GAF
x	CHARBONNE	Dominique	Chef du service secrétariat de Direction
x	RILCY	Mario	Chef du service Finances
x	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique

**Secrétaire de séance :** M. Claude MAGLOIRE, 3<sup>ème</sup> vice- président

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Sur le rapport du Président,

## APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

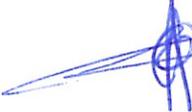
Article 1 : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 novembre 2019.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	05
Votants	05
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	05
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :